



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

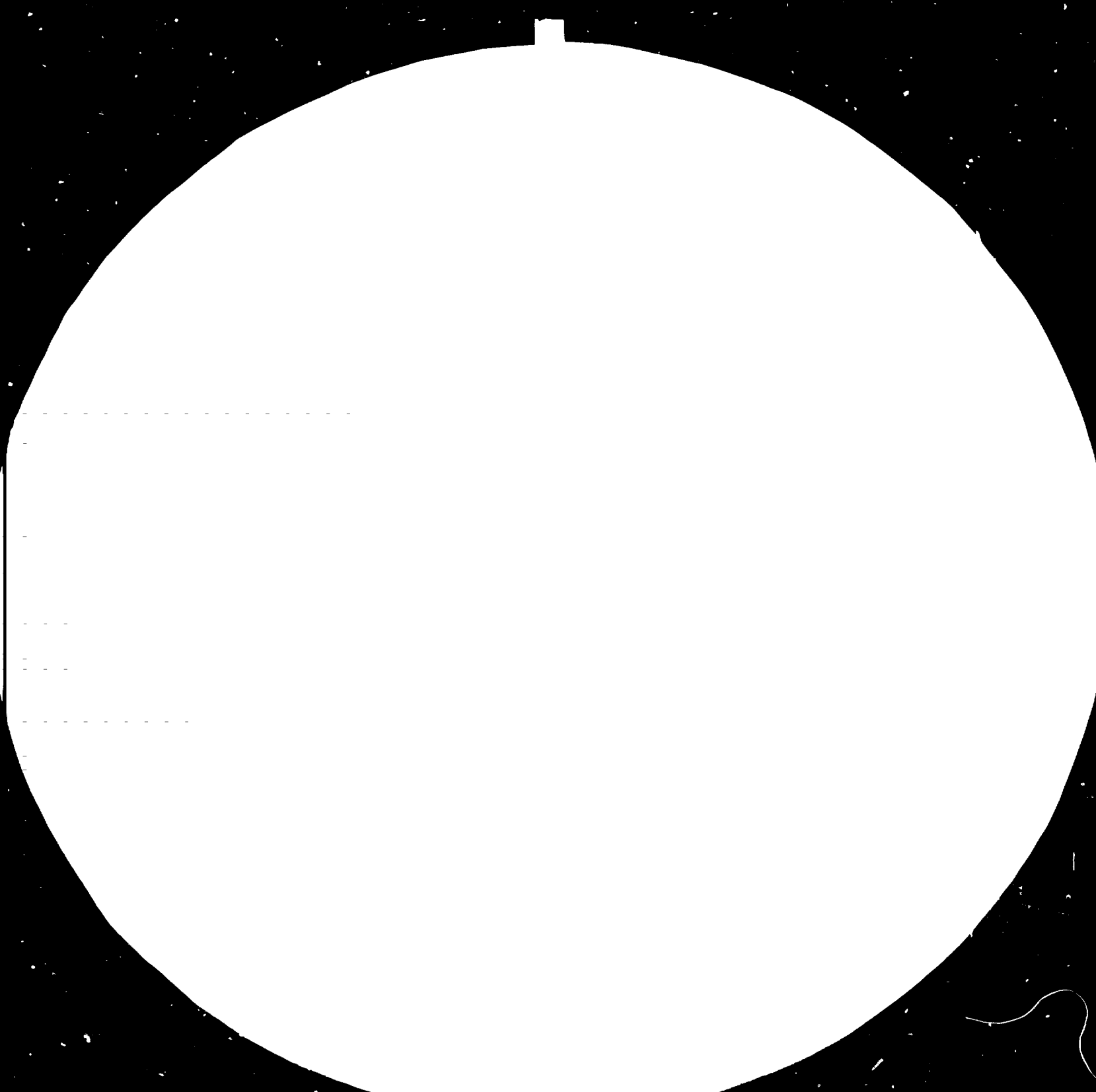
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

V.83-57191

## Préface

Dans le cadre des travaux préparatoires à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, on a jugé important d'organiser cinq réunions d'experts de haut niveau portant sur un certain nombre de sujets en rapport avec l'ordre du jour provisoire de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI (annexé au présent document). Trois de ces réunions ont déjà eu lieu. Elles ont traité des sujets suivants : innovations technologiques et développement, stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement et mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel. Une quatrième réunion sur l'énergie et l'industrialisation se tiendra d'ici la fin de l'année, après la présente réunion.

Les rapports des réunions ayant déjà eu lieu et dont la présente réunion d'experts de haut niveau est saisie en tant que documents d'information, méritent d'être lu attentivement car toutes ces réunions ont, d'une manière ou d'une autre, traité du sujet abordé ici, à savoir la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD)\*. De fait, bien que la question examinée par la présente réunion n'ait de rapport direct qu'avec le point 5 i) de l'ordre du jour de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, "renforcer la coopération économique entre pays en développement", il est évident que la CIPD apparaît en filigrane dans la plupart, sinon la totalité, des points de l'ordre du jour. D'où l'importance de la tâche confiée à la présente réunion d'experts, à savoir

---

\* Voir le rapport de la réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Forum international sur les innovations technologiques et le développement, document ID/WG.389/6, Tbilissi (URSS), 12-16 avril 1983.

Rapport de la réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement, document ID/WG.371/12, Lima (Pérou), 18-22 avril 1983.

Rapport de la réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel, document ID/WG.394/19, Yaoundé (République du Cameroun), 30 mai-3 juin 1983.

examiner les principales questions et étudier les expériences relatives à la CIPD et, aussi, élaborer des recommandations pour un programme d'action concret dans ce domaine destiné aux gouvernements et à l'ONUDI et dont sera saisie la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

Le présent document de travail, tout en se conformant, dans sa structure, à l'ordre du jour provisoire de la présente réunion d'experts, ne prétend pas contenir une analyse exhaustive du sujet complexe qu'est la CIPD, ni même fournir des réponses toute faites. En fait, il sert essentiellement à situer les problèmes et à préparer l'examen des principales questions, cet examen constituant une étape essentielle dans les travaux des experts visant à l'élaboration d'un programme d'action, dans le domaine de la coopération industrielle entre pays en développement.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. ROLE ET POTENTIEL DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	6
A. Les rapports entre la situation économique internationale actuelle et l'interdépendance mondiale d'une part et la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD) d'autre part	6
B. Facteurs contraires et facteurs favorables à la CIPD	9
C. Conditions préalables à l'élaboration d'un programme d'action concret en matière de CIPD	11
D. Les principales questions	12
II. ORIENTATIONS GENERALES ET SYSTEMES D'INCITATION FAVORISANT LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	13
A. Intégration des politiques et des systèmes d'incitation favorisant la CIPD aux stratégies et politiques globales d'industrialisation	13
B. Orientation des politiques et des systèmes d'incitation en faveur de la CIPD	14
C. Les principales questions	16
III. LES MECANISMES DE PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	17
A. Sphères et modes de la coopération industrielle	17
B. Portée des activités de coopération industrielle entre pays en développement	18
C. Les instruments de la coopération industrielle entre pays en développement	20
D. Les principales questions	28
IV. SECTEURS OU LA CIPD PROMET D'ETRE FRUCTUEUSE - CONDITIONS PREMIERES REQUISES POUR LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	30
A. Ressources humaines	30
B. Technologie	32
C. Energie	35

	<u>Page</u>
D. Financement de l'industrialisation	37
E. Commercialisation	37
F. Services consultatifs industriels	37
G. Principaux thèmes	39
<b>ANNEXE</b> Projet d'ordre du jour pour la quatrième Conférence générale de l'ONU/DI	41



I. ROLE ET POTENTIEL DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE  
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

A. Les rapports entre la situation économique internationale actuelle et l'interdépendance mondiale d'une part et la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD) d'autre part

1. On se souviendra que la Déclaration et le Plan d'action de Lima signalaient le déséquilibre existant, en ce qui concernait la production industrielle mondiale, entre pays développés et pays en développement et avaient fixé la part des pays en développement dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (VAM) dans le monde à 25 % au moins d'ici à l'an 2000. Ce document stipulait également que cette croissance devait être répartie aussi équitablement que possible entre les pays en voie de développement. Des chiffres récents (1980) indiquent que la part des pays en développement dans la VAM mondiale ne représente que 10,3 % alors que ces derniers comptent 73 % de la population mondiale<sup>1/</sup>. Si la croissance devait évoluer à l'avenir de la même manière qu'elle a évolué depuis 1960, la part des pays en développement dans la VAM mondiale ne devrait pas dépasser 16,2 % en l'an 2000 alors que leur population devrait s'établir à 78,3 % de la population mondiale.
2. En 1979, la part des pays en développement dans la VAM mondiale demeurait modeste dans toutes les branches industrielles. L'importance relative de ces pays était à son maximum pour le raffinage du pétrole (34,7 %) et le tabac (32,7 %). Ils ne jouaient qu'un rôle très modeste en ce qui concerne les industries lourdes telles l'industrie chimique (7,6 %), la sidérurgie (9,4 %), les machines non-électriques (4,7 %) et le matériel de transport (7,0 %).
3. Ce tableau s'assombrit encore si l'on en croit des estimations préliminaires qui montrent que pendant la période 1975-1981, la part des pays en développement dans la VAM mondiale n'a quasiment pas augmenté. En outre, des estimations portant sur la répartition de la part des pays en développement dans la VAM mondiale par région géographique, indiquent que, de 1960 à 1981, les augmentations relatives ont été erratiques, se produisant tout d'abord dans une région, puis dans d'autres.

---

<sup>1/</sup> Estimation (calcul) réalisée à partir de prix constants de 1975. Voir : Analyse statistique de la situation industrielle mondiale, 1981, publiée par l'ONUDI et le Recueil de statistiques sociales, 1977, publication des Nations Unies.

4. Quant aux pays les moins avancés, au cours de la période 1960-1980, leur part dans la VAM totale des pays en développement a atteint le niveau maximum de 2,42 % en 1967. Depuis, les pays les moins avancés ont eu tendance à régresser. En 1980, la part de ces pays dans la production industrielle des pays en développement n'était que de 1,8 %.

5. En raison du ralentissement de la croissance économique industrielle intervenu au cours de la deuxième moitié des années 70, les pays en développement sont aujourd'hui durement touchés par les prix élevés des biens intermédiaires et des biens d'équipement ainsi que par les conditions défavorables dont sont assorties les concours financiers extérieurs dont ils ont besoin pour financer leurs efforts d'industrialisation à long terme et dont le volume ne cesse de diminuer. Dans le même temps, les pays en développement doivent faire face à une détérioration de leur balance des paiements, due essentiellement à la rémunération trop faible de leurs exportations agricoles et minérales traditionnelles, aux restrictions qui limitent l'accès au marché international de leurs produits manufacturés d'exportation, au coût élevé de l'énergie et au taux élevé du service de la dette extérieure.

6. Les pays industrialisés doivent, eux, faire face aux problèmes de la montée du chômage, aux pressions combinées qu'exercent l'inflation et la récession, à la faiblesse de la demande intérieure et extérieure pour leurs produits manufacturés, associée au changement structurel de l'industrie et aux troubles sociaux qui en résultent. Ces pays sont également préoccupés par la nécessité de s'assurer les approvisionnements en énergie et en ressources naturelles nécessaires au maintien de taux de croissance minimum. Il ressort de tout ceci que dans les pays industrialisés, les préoccupations suscitées par les problèmes internes semblent l'emporter sur l'intérêt que devraient susciter la coopération internationale et la pauvreté dans les pays en développement. Les nouvelles politiques protectionnistes reflèteraient en partie cette attitude.

7. Toutefois, on ne peut que se réjouir de ce qui semble être une prise de conscience générale de l'existence d'une interdépendance mondiale - Nord-Sud ainsi que Sud-Sud - en ce qui concerne la croissance économique industrielle à court et à long terme. D'où l'espoir que les pays industrialisés à économie

de marché ou à économie planifiée contribueront largement à la relance de la croissance industrielle dans les pays en développement. Cette prise de conscience est également importante dans la mesure où, compte tenu de la vulnérabilité évidente des pays en développement liée à la crise économique internationale actuelle, elle a mis en lumière la trop grande dépendance qui liait les pays en développement au Nord en ce qui concerne l'aide à l'industrialisation, ainsi que la nécessité d'un effort collectif des pays en développement visant à jeter les bases d'un mode de développement susceptible de se substituer au modèle classique. Dans le passé, la plupart des pays en développement ont dépendu des pays industrialisés pour le financement, la technologie, les usines et les machines et, même, dans certains cas, les techniciens et les cadres de leurs installations industrielles. La planification, la conception générale et technique et la construction des usines ont, en outre, été confiées aux multinationales ou aux entreprises associées des pays industrialisés, souvent dans le cadre de contrats clefs en main. Quant à la production de leurs installations industrielles, les pays en développement dépendent une nouvelle fois des marchés du Nord, notamment en ce qui concerne ceux des pays en développement qui ont des marchés locaux limités et ont opté pour une politique de croissance fondée sur les exportations. La dépendance a donc été quasi totale.

3. Cette prise de conscience a fait naître l'espoir que les principaux efforts déployés pour retrouver un rythme de croissance permettant d'atteindre les objectifs assignés aux pays en développement par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, en général, et d'accélérer la croissance économique industrielle et l'amélioration des conditions sociales, en particulier, devront venir des pays en développement eux-mêmes, soit individuellement, soit dans le cadre d'une coopération plus étroite entre eux.

9. Ainsi qu'on peut le lire dans l'introduction du Programme de Caracas<sup>2/</sup> : "Il est encore plus opportun et nécessaire pour les pays en développement de renforcer la cohésion et la solidarité entre eux".

---

<sup>2/</sup> Rapports de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, Caracas, 13-19 mai 1981, publiés sous la cote A/36/333, en tant que document de l'Assemblée générale des Nations Unies, 26 juin 1981, page 6.

10. Le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international recommandait en outre aux pays en développement de prendre des mesures en vue de "promouvoir entre eux une volonté d'autonomie collective et de consolider une coopération économique internationale mutuellement avantageuse, l'objectif étant d'accélérer le progrès dans les pays en voie de développement"<sup>3/</sup>. On se souviendra que la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ont rendu plus fondamentale encore la question de la coopération économique entre pays en développement. Cette prise de position a été réaffirmée dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi.

11. Par la suite, un certain nombre de déclarations sur l'aspect positif de la coopération économique et industrielle entre pays en développement ont été faites dans diverses enceintes internationales. Toutefois, on doit reconnaître que, au niveau pratique, peu de choses ont été réalisées à ce jour. Il semble, par conséquent, qu'il faille examiner les facteurs - tant favorables que contraires - qui influent sur l'intérêt que suscite chez les parties prenantes la nécessité de déterminer avec précision le degré de soutien dont bénéficie la coopération industrielle entre pays en voie de développement (CIFD) et de définir le rôle qu'elle peut jouer en matière d'industrialisation. En outre, toute évaluation du rôle joué par la CIFD dans l'industrialisation doit passer par une définition nette du critère ou de l'étalon qui servira à évaluer l'efficacité de la CIFD.

B. Facteurs contraires et facteurs favorables à la CIFD

12. La coopération Sud-Sud en matière industrielle ne peut être viable que si elle constitue une solution de échange crédible aux liens Nord-Sud, soit en termes d'accès, soit en ce qui concerne les conditions de disponibilité des facteurs de production, c'est-à-dire le personnel qualifié, la technologie, le financement, etc., et qu'elle est fondée sur l'égalité et l'intérêt mutuel, dans un véritable esprit d'interdépendance. En réalité, à l'heure actuelle, ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut, l'interdépendance continue à ne jouer essentiellement qu'entre pays en développement d'un côté et pays avancés sur le plan industriel de l'autre, en partie à cause des conditions apparemment ou effectivement plus favorables qu'offrent ces derniers.

---

<sup>3/</sup> Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, Section I, lb., Document A/9559, mai 1974.

13. Les obstacles à la CIPD trouvent leurs racines dans l'histoire des pays en développement ainsi que dans l'absence de mécanismes bien adaptés à ce type de coopération. Le facteur historique peut être illustré par les exemples suivants : acceptation inconditionnelle du concept de l'Etat-nation en tant qu'unité économique, quelles que soient ses ressources naturelles ou sa taille, systèmes linguistique, politique, administratif et juridique différents, habitudes de consommation et de production privilégiant les produits et les techniques élaborés dans les pays développés, existence d'un cadre institutionnel, d'une infrastructure matérielle et de moyens qui favorisent et/ou tendent à perpétuer la coopération entre pays développés et pays en développement et influence exercée par les pays développés sur l'industrialisation dans les pays en développement, parfois même grâce au contrôle qu'ils exercent sur certains organismes internationaux de développement. Quant à l'absence de mécanismes appropriés, en voici quelques exemples : absence de système d'information sur les besoins et les capacités en ce qui concerne la CIPD, harmonisation insuffisante des stratégies et politiques d'industrialisation axées sur la CIPD et absence de moyens administratifs suffisants au niveau national, régional et interrégional en vue de promouvoir la CIPD.

14. Nonobstant les obstacles mentionnés ci-dessus et compte tenu de la volonté politique manifestée et des engagements pris, la situation mondiale actuelle semble être extrêmement propice à la CIPD. Tout d'abord, ce type de coopération est devenu un impératif si l'on veut éviter la stagnation et même un nouveau déclin de la croissance industrielle et un laminage des avantages économiques et sociaux qu'elle produit. Deuxièmement, les pays en développement disposent collectivement de ressources et d'une technologie très importante pour leur développement industriel. Ils ont : a) les matières premières - minéraux, fibres, café, thé, cacao, sucre, céréales, etc.; b) les capacités technologiques et la main-d'oeuvre; c) l'infrastructure physique et le cadre institutionnel; d) des ressources financières non négligeables si on y inclut les excédents de capitaux des pays exportateurs de pétrole. Troisièmement, on constate une complémentarité certaine tant en ce qui concerne les ressources que, dans une moindre mesure, les besoins d'industrialisation des pays en développement, compte tenu de leur stade d'industrialisation différent; cette complémentarité pourrait, à condition d'être exploitée correctement, déboucher

sur une CIPD mutuellement avantageuse. Quatrièmement, de vastes marchés existent dans les pays en développement pour les produits industriels, marchés qui pourraient être exploités par l'intermédiaire de la CIPD, d'où une utilisation accrue de la capacité industrielle et/ou un développement de cette capacité dans ces pays. En 1979, selon des statistiques de la Banque mondiale, la consommation totale en produits manufacturés d'exportation par les pays en développement s'élevait à 290 milliards de dollars, dont 257 milliards, soit 89 %, provenaient des pays industrialisés et 32 milliards, soit seulement 11 %, provenaient d'autres pays en développement<sup>4/</sup>. Enfin, les pays en développement ont, dans une certaine mesure, un passé commun et doivent faire face à des problèmes économiques et sociaux essentiellement similaires. Pour la plupart, ce sont d'anciennes colonies qui n'ont accédé que relativement récemment à l'indépendance politique. Ils sont, en outre, essentiellement producteurs de produits primaires dont les recettes à l'exportation sont concentrées sur un nombre limité de produits, ce qui rend leur économie vulnérable à la concurrence étrangère. Dans le cadre des efforts qu'ont déployés les pays en développement pour résoudre leurs problèmes, chacun d'entre eux a accumulé une vaste expérience de l'industrialisation dont il pourrait faire profiter les autres.

C. Conditions préalables à l'élaboration d'un programme d'action concret en matière de CIPD

15. La principale question qui ressort du présent chapitre est la suivante : compte tenu de la volonté politique des pays en développement et de leur décision d'accorder un rôle important à la CIPD en matière d'industrialisation accélérée, quelles sont les conditions propices à une circulation plus intense et plus efficace de la technologie, des capitaux et de la main-d'oeuvre industrielle entre ces pays. On estime que ces conditions préalables sont les suivantes : a) élaboration de politiques et choix d'incitations visant à promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement, ces politiques et incitations devant s'inscrire dans les plans et politiques globaux de développement national et s'inspirant d'un souci d'équité et de mutualité dans la répartition des avantages; b) création de mécanismes appropriés au niveau national, régional et international pour l'application desdites politiques; c) déterminer avec précision les domaines ou les projets

---

<sup>4/</sup> Voir le Rapport sur le développement dans le monde, 1982.

particulièrement prometteurs dans le cadre desquels la coopération pourrait être très efficace, présenterait des avantages pour tous les partenaires et serait à la portée des pays en développement. Ces questions seront examinées dans les chapitres ci-après du présent document.

D. Les principales questions

16. Les principales questions qui ressortent du présent chapitre et méritent d'être examinées sont les suivantes :

1. Compte tenu de la crise économique internationale actuelle et de la très grande dépendance des pays en développement vis-à-vis des pays industrialisés, la CIPD peut-elle être considérée comme une option souhaitable et doit-on déterminer de quelle manière on peut traduire la volonté politique en coopération industrielle accrue ?
2. La manière dont est aujourd'hui organisée la CIPD reflète-t-elle une véritable volonté politique et l'appui dont elle bénéficie de la part des pays en développement ?
3. Les facteurs favorables à la CIPD l'emportent-ils sur les obstacles ?
4. Est-il nécessaire d'élaborer des directives pour l'évaluation de l'efficacité des programmes et des projets de CIPD ?
5. Y a-t-il un consensus sur les conditions préalables à tout renforcement et à toute amélioration de la CIPD ?

II. ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET SYSTÈMES D'INCITATION FAVORISANT LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

A. Intégration des politiques et des systèmes d'incitation favorisant la CIPD aux stratégies et politiques globales d'industrialisation

17. C'est dans l'espoir d'accroître les capacités techniques et l'activité industrielle des pays coopérants par le biais de l'autonomie nationale et collective, qu'on s'est donné pour objectif la consolidation et l'amélioration de la CIPD. La CIPD devrait, par conséquent, être considérée comme partie intégrante des efforts déployés par les pays en développement pour accélérer leur industrialisation.

18. Les stratégies et politiques d'industrialisation des pays en développement ont, cependant, été généralement élaborées et appliquées indépendamment de la coopération entre pays en développement. Compte tenu de la volonté politique exprimée par les pays en développement et du soutien qu'ils apportent à la CIPD, on estime que le moment est venu d'analyser la situation actuelle et de déterminer l'importance que revêt cet engagement par rapport aux politiques d'industrialisation des pays en développement.

19. Il semblerait qu'un cadre administratif et juridique soit nécessaire en vue de renforcer et/ou de créer les mécanismes institutionnels chargés de promouvoir et de faciliter la CIPD aux niveaux mondial, interrégional, régional et bilatéral, d'une part, et appuyer et coordonner les activités de ces mécanismes, d'autre part. Pour que ce cadre institutionnel soit efficace, on estime qu'il doit tout d'abord être pleinement intégré à la stratégie et aux politiques globales de promotion du développement économique et industriel à l'échelon national et, deuxièmement, qu'il doit être en harmonie avec les cadres institutionnels similaires des autres pays en développement.

20. Il convient ici de noter que lors de la réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI sur les stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement, tenue en avril 1983<sup>5/</sup>, on a fait remarquer que si l'économie mondiale connaissait

<sup>5/</sup> Rapport de la réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement, Lima (Pérou), 18-22 avril 1983, document ID/WG.391/12.



une croissance ralentie dans les années à venir, les pays du Sud devraient compter un peu plus que par le passé sur leur dynamique interne et sur la croissance de la demande interne, et non sur les forces du marché mondial, pour assurer leur expansion économique. Ils devront être en mesure de produire un certain nombre d'articles susceptibles de remplacer les importations, choisir un mode de développement technologique plus endogène et intensifier la coopération économique et technologique entre eux. On a en outre pris conscience du fait que cette réorientation ou restructuration industrielle serait plus facile à réaliser pour les pays les plus grands et pour ceux qui sont à un stade relativement plus avancé de développement industriel. Pour les pays plus petits et ceux qui sont à un stade relativement peu avancé d'industrialisation, la coopération internationale, particulièrement au sein de systèmes d'intégration régionale ou autre, peut jouer un rôle essentiel.

21. Le présent document n'a pas pour objectif de recommander des politiques et des systèmes d'incitation destinés à promouvoir universellement la CIPD. Il est d'ailleurs peut-être impossible de faire ce genre de recommandation à priori car la stratégie et les politiques industrielles des pays en développement, dont, ainsi qu'on l'a noté, les politiques de promotion de la CIPD doivent faire partie intégrante, varient généralement en fonction du mode de développement choisi, du stade d'industrialisation atteint, de la taille et de la situation géographique, etc., et des réponses globales apportées aux changements dynamiques intervenus dans la situation économique internationale.

B. Orientation des politiques et des systèmes d'incitation en faveur de la CIPD

22. On peut néanmoins envisager un certain nombre d'orientations particulières auxquelles devraient se conformer les politiques et systèmes d'incitation visant à promouvoir la CIPD, tant aux niveaux mondial que régional et bilatéral, en vue d'atteindre des objectifs concrets. Au niveau mondial, ces politiques et systèmes d'incitation devraient, en priorité, concrétiser et harmoniser les objectifs et activités des institutions internationales que les pays en développement pourront créer pour agir collectivement afin d'accélérer leur industrialisation et elles devraient, par conséquent, se voir assigner les objectifs suivants :

- a) Renforcement du pouvoir de négociation des pays en développement leur permettant d'obtenir des conditions justes et équitables des pays développés pour le transfert de technologie et de connaissances en matière de gestion, de finance, d'énergie, de capital et de produits intermédiaires nécessaires à leur industrialisation;
- b) Mise en commun des données et promotion de la circulation des ressources humaines, technologiques, énergétiques et financières entre les pays en développement;
- c) Augmentation des investissements étrangers directs et incitation au redéploiement de l'industrie au sein des pays en développement, particulièrement en direction des pays les moins avancés;
- d) Accroissement du commerce Sud-Sud des produits manufacturés entre pays en développement.

23. Aux niveaux bilatéral, régional et interrégional, les politiques et les systèmes d'incitation favorables à la CIPD devraient être axés sur :

- a) La coordination et l'harmonisation des plans nationaux d'industrialisation et la promotion de la planification et de la programmation sectorielle industrielle par région;
- b) La création dans les zones prioritaires d'entreprises industrielles multinationales reposant sur l'emploi de matières premières locales;
- c) La promotion de coentreprises associant des entreprises industrielles, tant publiques que privées, des pays en développement;
- d) L'incitation à la soumission d'offres conjointe et à l'établissement de projets par des bureaux d'études et des organismes de consultants des pays en développement;
- e) Le renforcement des organisations industrielles et professionnelles régionales et interrégionales des pays en développement;
- f) La garantie donnée aux pays qui sont dans la phase initiale d'industrialisation d'un traitement spécial quant au partage des coûts et des bénéfices pour certains projets de CIPD;

- g) La mise au point d'une coopération financière pour l'élaboration des projets et les investissements industriels.

C. Les principales questions.

24. Les principales questions qui ressortent du présent chapitre et qui doivent être examinées sont les suivantes :

1. A-t-on pris conscience du fait que les politiques de CIPD, pour être efficaces, doivent faire partie intégrante des stratégies et politiques globales d'industrialisation à l'échelon national et qu'elles doivent être coordonnées et harmonisées aux niveaux régional, interrégional et global ? Cette question est étroitement liée à la prise de conscience de la nécessité de réorienter les stratégies actuelles de développement économique industriel et au rôle que chaque pays en développement aimerait assigner à l'action collective et à la CIPD dans le cadre d'une telle réorientation.
2. Les pays en développement ont-ils atteint le stade où la volonté politique et l'appui résolu à la CIPD peuvent être concrétisés par des politiques orientées vers la création et/ou le renforcement d'un cadre institutionnel permettant le lancement d'une action collective concrète à l'échelon mondial et facilitant la CIPD au niveau bilatéral, régional et interrégional ?
3. Des principes généraux, tels l'égalité et l'avantage mutuel, la solidarité et l'assistance mutuelle, doivent-ils être intégrés aux politiques de CIPD au moment de leur conception, notamment en vue d'éviter que les pays les moins avancés ne deviennent une nouvelle périphérie pour les centres industriels du monde en développement ?

### III. LES MECANISMES DE PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

#### A. Sphères et modes de la coopération industrielle

25. Il est bon d'examiner brièvement quels sont les apports nécessaires à la création et à l'exploitation d'une entreprise industrielle, afin de discerner les éléments qui, isolément ou réunis, constituent la coopération industrielle et mieux comprendre ainsi les articulations et les mécanismes qui favorisent cette coopération entre pays en développement. Un établissement de production industrielle traverse une suite d'événements qui commence par la conception et la formulation d'un projet, se poursuit par sa mise en oeuvre grâce à des apports technologiques, des études techniques, des biens d'équipement, des ressources humaines dûment formées, du financement, pour arriver enfin au stade de l'exploitation. Il lui faut alors des matières premières, des services publics, de la main-d'oeuvre, un capital financier et des fonds de roulement. Il lui faut aussi un marché, intérieur et étranger, pour ses produits. Une entreprise industrielle fonctionne dans un environnement où figurent d'une part la politique, la stratégie et le cadre planificateur de l'Etat et de l'autre une infrastructure industrielle : énergie électrique, eau, transports et communications. Pour faire vivre une entreprise industrielle, il faut aussi une foule d'organismes qui constituent l'infrastructure institutionnelle. Ce sont entre autres des instituts de recherche et développement, des bureaux d'étude et d'ingénieurs-conseils, des offices de normalisation, des centres de productivité, des établissements de financement industriel, de formation professionnelle et universitaire, etc. Aucun établissement industriel tant soit peu important ne peut vivre longtemps sans l'appui de cette infrastructure institutionnelle. Lorsque l'usine est entrée dans sa phase d'exploitation, elle doit faire face à des problèmes de rendement, d'utilisation de sa capacité, d'évolution du marché, de diversification des productions, etc. qui exigent l'intervention d'un corps bien développé de conseillers de gestion.

26. Quatre sphères de coopération sont possibles dans le domaine industriel, à savoir :

- Les politiques, les stratégies et la planification du développement industriel
- L'établissement de production industrielle, et ses éléments critiques :
  - Technologie
  - Bureaux d'étude
  - Biens d'équipement
  - Finances
  - Ressources humaines
  - Commercialisation

- Infrastructure institutionnelle de l'industrie
  - Recherche et développement
  - Ingénieurs-conseils
  - Offices de normalisation
  - Sécurité industrielle
  - Centre de productivité
  - Institutions de financement de l'industrie
  - Conseillers de gestion
  - Formation professionnelle et établissements universitaires
- Infrastructure physique de l'industrie

27. La coopération industrielle entre pays en développement peut s'effectuer dans les sphères énumérées ci-dessus soit par des voies commerciales (c'est-à-dire entre entreprises industrielles publiques ou privées) soit par des voies non commerciales lorsque les intéressés ne se proposent pas nécessairement de but lucratif. Dans ce dernier cas, l'action est généralement exercée par des gouvernements ou leurs organes au moyen de divers types d'accords bilatéraux ou multilatéraux, souvent avec la participation d'organisations internationales qui fournissent une partie des ressources nécessaires à la mise en mouvement des courants de coopération. Ces deux types de coopération industrielle, commerciale ou non commerciale, peuvent être considérés comme complémentaires. Dans bien des cas, c'est la coopération non commerciale qui plante le décor où se dérouleront les activités de coopération commerciale des entreprises, ou bien elle fournit à ces dernières l'information et les apports technologiques et scientifiques qui intensifient leur rendement.

### 3. Portée des activités de coopération industrielle entre pays en développement

28. On peut envisager en fonction du niveau d'industrialisation des pays en développement trois situations principales qui définissent d'une façon générale la portée des activités de coopération industrielle entre ces pays, à savoir :

#### a) Deux (ou plus de deux) pays au stade initial de l'industrialisation

Dans ce cas, les problèmes clefs portent sur la création de possibilités de production industrielle, qui ont besoin de marchés élargis. Une production de biens de consommation simples à ses débuts peut se contenter des ressources existantes et d'une technologie traditionnelle. Des activités industrielles plus complexes nécessitent une technologie venant de l'extérieur, un personnel d'encadrement, voire un financement.

Un autre problème clef est celui de la création de l'infrastructure institutionnelle en matière de recherche, d'enseignement, de normes, de bureaux d'études, etc. Les stratégies permettant de s'attaquer à ces problèmes peuvent comporter :

- i) Des dispositifs d'intégration (zone de libre-échange, marché commun) qui élargissent les marchés et permettent aux pays membres de se spécialiser dans des productions complémentaires.
- ii) La production de biens de consommation simples réalisée principalement au moyen de la technique traditionnelle ou de celle dont on peut librement disposer. Une certaine assistance technique extérieure peut toutefois être nécessaire; elle peut être fournie par un pays en développement plus industrialisé.
- iii) Les activités plus complexes nécessiteront inévitablement des apports extérieurs, et il s'agit de savoir si l'on pourra les obtenir d'autres pays en développement dont l'industrialisation est déjà plus avancée plutôt que de pays évolués. Les gouvernements et les organisations internationales ont là un rôle important à jouer en fournissant des études, des contacts, de l'information et des directives de promotion; les principaux acteurs restent toutefois les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.
- iv) La coopération industrielle entre pays en développement peut aussi aider à étoffer l'infrastructure institutionnelle, éventuellement à l'échelon sous-régional, au moyen d'une collaboration non lucrative entre organes de l'Etat, universités et associations diverses.

b) Deux pays ayant atteint des degrés différents d'industrialisation

Les problèmes clefs sont en ce cas similaires de ceux examinés en a) ci-dessus, à savoir l'installation de capacités de production et d'infrastructure institutionnelle; les stratégies sont elles aussi du même ordre. Un pays en développement assez grand qui commence à pénétrer dans des domaines industriels plus complexes

peut se prêter à un mode de coopération intéressant : l'élaboration d'un système industriel complet, pour laquelle un ou plusieurs pays en développement déjà plus industrialisés pourraient jouer un rôle important. Un tel système comprendrait non seulement des usines mais aussi d'autres établissements qui participent au développement d'une activité ou d'une branche : ingénieurs-conseils, bureaux d'études, entreprises de construction; producteurs de biens d'équipement; établissements de recherche et développement; institutions d'enseignement et de formation; établissements financiers, etc.

c) Deux pays en développement dont l'industrialisation est relativement avancée

Dans une telle situation, la coopération viserait deux questions essentielles : comment faire profiter réciproquement les parties de leurs capacités industrielles et techniques respectives et comment se tenir au plus près de la frontière technologique dans divers domaines, notamment dans ceux qui exigent une forte intensité en recherche.

Les stratégies de traitement de ces problèmes comprendraient entre autres :

- i) L'élargissement du marché de l'industrie et de la technologie qui nécessiterait des interventions dans le cadre des intégrations multilatérales existantes et dans certains cas des dispositions bilatérales ad hoc.
- ii) Des efforts communs en matière de recherche et développement et de technologie.

C. Les instruments de la coopération industrielle entre pays en développement

29. Les gouvernements et les entreprises industrielles ont eu recours à divers instruments pour promouvoir et réaliser la coopération industrielle. L'efficacité des instruments et leur rôle dépendent naturellement de toute une série de facteurs dont la nature de l'économie (planifiée, économie de marché ou économie mixte), de ses engagements en matière de coopération industrielle, de la volonté et de l'énergie politiques manifestées pour surmonter les obstacles

qui s'opposent à l'exécution pratique des accords de coopération. On s'efforcera dans le présent chapitre de donner un aperçu des instruments qui ont été employés à divers niveaux et d'engager un débat en vue de faire examiner par le groupe d'experts certains éléments institutionnels de la coopération qui paraissent mériter d'être renforcés ou créés à divers niveaux.

1. Au niveau de l'entreprise

a) Coentreprises industrielles

30. Au niveau de l'entreprise, la coopération entre pays en développement s'est surtout réalisée au moyen de coentreprises, le plus souvent dans le secteur privé, ayant ou non la forme de la société par actions. Dans le premier cas le capital est constitué soit par de l'argent, soit par des machines et du matériel, du savoir-faire technologique, etc. Dans les coentreprises qui ne sont pas des sociétés par actions, la participation de l'associé étranger se traduit par le versement d'honoraires ou d'une rémunération de la gestion. Sa contribution comporte généralement la "technologie" et "la compétence en matière de gestion".

31. Il reste toutefois à examiner quelques aspects importants des coentreprises industrielles. Premièrement, dans nombre de pays en développement certaines entreprises du secteur public ou organisations para-étatiques sont devenues de grandes industries. La participation d'entreprises du secteur public à des coentreprises et le rôle qu'elles peuvent jouer comme instruments de coopération méritent l'examen.

32. En second lieu les associations entre entreprises de pays développés et de pays en développement posent quelques problèmes, qui portent essentiellement sur les points suivants :

- Risques et limitations d'ordre politique : domination politique, néo-colonialisme;
- L'autosuffisance : les coentreprises la favorisent-elles ou y font-elles obstacles ?
- Les conflits sur la répartition des frais et des bénéfices;
- Les conflits en matière de style de gestion;
- La fixation du prix du transfert : sur-facturation ou sous-facturation ?
- Les imbrications.



33. On se demande, notamment dans les moins avancés des pays en développement, si les associations entre entreprises de pays en développement ne vont pas ressembler beaucoup aux coentreprises Nord-Sud traditionnelles. L'expérience acquise dans ce domaine n'est pas concluante. Les principes de la coopération industrielle entre pays en développement exigent peut-être qu'on examine s'il y a lieu d'établir des directives pour la création de coentreprises entre ces pays.

34. Une troisième question intéressante mérite l'examen : celle de savoir comment on peut utilement avoir recours à des accords de troc et de rachat dans les coentreprises, vu les contraintes qui pèsent actuellement sur les transactions monétaires dans de nombreux pays en développement.

b) Unités économiques multinationales et entreprises de production

35. La coopération industrielle au niveau de l'entreprise a aussi pris la forme d'unités économiques multinationales. Elles ont joui d'une grande faveur dans les pays du Pacte andin en Amérique latine et parmi les pays de l'ASEAN. Quelques difficultés se sont toutefois présentées dans certains domaines et méritent l'examen. L'une porte sur la répartition des bénéfices : qui touche combien? Dans le cas notamment de l'intégration verticale des industries, la question se pose de savoir si la valeur ajoutée est un indice du rendement de l'investissement. La valeur ajoutée est toujours beaucoup plus forte en aval qu'aux premiers stades de la transformation des matières premières industrielles. Or le propriétaire de la matière première fait légitimement valoir que s'il n'y avait pas de matière première il n'y aurait aucune valeur ajoutée.

36. Un autre problème porte sur l'intégration horizontale, dans laquelle les composants sont fabriqués par différentes entreprises de pays différents en fonction de l'avantage comparé. Ce système a fait la preuve de son efficacité chez les sociétés transnationales en quête de rendement, parce que les entreprises en question bénéficient de l'appui de systèmes centraux de conception, de normalisation et de contrôle. Lorsqu'il s'agit d'opérations du même ordre entre pays en développement, il y a lieu d'envisager d'autres mécanismes car bien souvent ces pays ne disposent pas de ressources centralisées suffisantes.

c) Accords entre gouvernements

37. Il faut également mentionner la coopération industrielle réalisée au moyen d'accords entre gouvernements qui constituent l'assise nécessaire à la promotion de la coopération entre organismes, entreprises et sociétés des pays intéressés. Ces accords stipulent que les gouvernements assureront la promotion de la coopération industrielle, créeront le cadre juridique, financier et commercial nécessaire à la conclusion de contrats particuliers, signaleront les occasions de coopération industrielle dans tels ou tels secteurs, et ouvriront les marchés de leurs pays respectifs aux produits fabriqués en vertu desdits accords. Les organismes et entreprises des pays en cause passent alors des contrats particuliers. Ce type d'accord a surtout été pratiqué par les pays socialistes de l'Europe de l'Est avec des pays en développement ainsi qu'avec des pays industrialisés d'Europe occidentale. Ils peuvent toutefois servir à la promotion de la coopération industrielle entre pays en développement et doivent à ce titre être pris en considération.

2. A l'échelon national

38. Plusieurs pays en développement ont créé des Foyers nationaux pour la coopération extérieure et les exportations. Ces foyers sont des centres de promotion des investissements, des organes d'enregistrement des transferts de technologie, des conseils de recherche scientifique et industrielle, des organismes commerciaux d'Etat, et bien d'autres encore. Ces institutions, ainsi que les chambres nationales de commerce et d'industrie, peuvent jouer un rôle décisif comme foyers de collecte et de diffusion de l'information dans leurs domaines respectifs, ainsi que comme noeuds de jonction dans les réseaux régionaux et sous-régionaux de coopération industrielle. Il faut à cette fin les doter de l'orientation nécessaire et d'appuis régionaux et internationaux suffisants.

3. Aux échelons régional et interrégional

39. Les mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération industrielle peuvent constituer des instruments efficaces du progrès de la complémentarité, de la spécialisation et de l'emploi rationnel des ressources. A l'heure actuelle, la coopération industrielle entre pays en développement est surtout entreprise dans le contexte de projets d'intégration régionale et sous-régionale visant à l'expansion du commerce des produits fabriqués, à la répartition des activités industrielles entre pays membres et à l'augmentation de la production

au moyen de la promotion et de la création de coentreprises. Dans les paragraphes suivants du présent chapitre, nous nous bornerons à présenter deux exemples de tels projets en Asie et en Amérique latine.

40. L'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE) comprend l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Elle s'est créée en 1967 en se proposant pour but d'accélérer la croissance économique et le développement social et culturel de la région au moyen d'efforts communs entrepris dans un esprit d'égalité. Ce n'est toutefois qu'à la suite du sommet de Bali tenu en 1976 qu'a été signée la Déclaration de Concorde de l'ANASE, comportant un programme d'action qui constitue le cadre de la coopération entre ses pays membres.

41. Le programme de coopération économique de l'ANASE comprend : 1) sa libéralisation des échanges; 2) la coopération industrielle. Cette dernière a pris deux formes. L'une consiste en grands projets industriels (les AIP) dont la viabilité dépend de l'échelle de la production, et qui ont par conséquent besoin de marchés régionaux, les marchés nationaux ne suffisant pas à maintenir la production à un niveau rentable. Ces grands projets industriels sont négociés et décidés à l'échelon gouvernemental. L'autre aspect comprend les projets industriels de complément (les AIC) destinés à réaliser la complémentarité des productions, en fractionnant le processus de production et en faisant fabriquer chacun des composants par des entreprises différentes de pays différents en fonction des avantages comparés. Ce genre de programme tend donc à rationaliser l'emploi des ressources au moyen de la complémentarité. Son exécution devait être assurée avant tout grâce à l'initiative privée.

42. Les ministres de l'économie de l'ASEAN se sont réunis en mars 1976 à Kuala Lumpur pour définir et répartir le premier lot de projets industriels AIP. La soude a été affectée à la Thaïlande, les moteurs Diesel à Singapour, les superphosphates aux Philippines et l'urée à la Malaisie et à l'Indonésie. Le coût de chaque projet a été évalué à environ 300 millions de dollars. Deux d'entre eux, le projet phosphates des Philippines et le projet Diesel de Singapour ont été abandonnés. Le projet soude de la Thaïlande en est encore au stade de l'étude de faisabilité et les deux usines d'urée de la Malaisie et de l'Indonésie sont en construction. Un second lot fait l'objet d'études de préfaisabilité.

43. En octobre 1980, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont signé un accord de base sur la complémentarité industrielle, dont les dispositions importantes sont les suivantes :

- a) Tout lot de AIC doit comporter la participation d'au moins quatre des pays membres, sauf disposition contraire approuvée par les organes des gouvernements de l'ANASE.
- b) La définition des produits à introduire dans un lot d'AIC est confiée à la Chambre de commerce et d'industrie de l'ANASE (ASEAN-CCI), l'approbation du lot et des dispositions préférentielles y relatives relevant des gouvernements de l'ANASE.
- c) Les produits du lot d'AIC seront dotés d'un "privilège d'exclusivité" pendant deux ans pour les produits existants et trois ans pour les produits nouveaux.

44. Quelque 30 propositions d'AIC ont été envisagées jusqu'à présent, mais deux lots seulement ont reçu l'approbation des ministres de l'économie de l'ANASE. Ils portent tous deux sur l'industrie automobile, le premier pour des "produits existants" et le second pour des "produits nouveaux".

45. L'Accord sous-régional andin (Accord de Carthagène) a été signé en 1969 par la Colombie, le Chili, le Pérou, la Bolivie et l'Equateur. Le Venezuela y a adhéré en 1973 et le Chili l'a abandonné quelques années plus tard. Les pays du Groupe ayant des marchés intérieurs réduits, l'accord visait essentiellement l'établissement de projets sectoriels industriels communs, complété par une libération des échanges.

46. Les principales activités ayant trait à la coopération industrielle dans l'Accord andin ont été les suivantes :

a) Programmation industrielle

Cet élément est considéré comme le mécanisme fondamental du Pacte andin. Trois programmes sectoriels de développement industriel ont été approuvés : métaux et mécanique, automobiles, pétrochimie. Un projet portant sur la sidérurgie est encore en cours de négociation et d'autres, concernant les engrais, les produits chimiques, la pharmacie, l'électricité et les communications, ne sont pas encore abordés.

b) Programmes de "nationalisation industrielle"

Ces programmes portant sur des branches industrielles existantes visent à aider les producteurs nationaux à améliorer leur productivité et à rationaliser leur production afin de les mettre en état de desservir le marché sous-régional. La plupart des travaux entrepris ont porté sur le textile et les cycles; ils ont consisté en enquêtes et réunions souvent destinés à établir des spécifications communes.

c) Système andin d'intégration technologique (SAIT)

Inauguré en 1981, ce dispositif a choisi les projets suivants : échange d'informations sur les investissements étrangers directs, prix internationaux, contrats de transfert de technologie, demandes de brevets et dépôts de marques; information technique contenue dans les brevets déposés dans la sous-région; inventaire des technologies locales susceptibles d'être commercialisées; recherche et diffusion de technologies de substitution; règlements sur les normes de classement et d'échange des informations.

d) Programmes andins de développement technologique (PADT)

Ce sont des programmes à long terme, dont deux fonctionnent depuis quelques années :

- Le PADT de la métallurgie. Le Pérou et la Bolivie coopèrent pour mettre au point une méthode d'extraction du cuivre à partir de résidus par voie de digestion bactérienne. Le projet en est au stade de l'installation pilote.
- Le PADT des ressources forestières tropicales. Les pays participants ont créé, d'ordinaire auprès de leurs universités, des centres de recherche forestière. La première étape a consisté en recherches sur les caractéristiques techniques des bois tropicaux. La seconde, en cours d'exécution, consiste à élaborer des techniques de construction de logement à bon marché au moyen de bois tropicaux; ce projet en est au stade des prototypes et de la faisabilité.

e) Citons brièvement d'autres activités de l'Accord andin ayant trait à la coopération industrielle : création d'un tarif extérieur commun; libéralisation des échanges entre les pays membres; action commune dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure et dans le secteur social.

47. En terminant le présent chapitre il faut souligner qu'à l'heure actuelle les divers projets d'intégration sous-régionale et régionale paraissent n'avoir eu que des effets limités sur le développement industriel; c'est pourquoi l'on procède actuellement à une réévaluation et à une réorientation d'un grand nombre d'entre eux. Il serait bon à cet effet d'entreprendre un partage des expériences acquises, dans le contexte de la coopération industrielle et au niveau interrégional<sup>6/</sup>.

#### 4. Au niveau mondial

48. On pense que les instruments de la coopération industrielle entre pays en développement doivent, au niveau mondial, avoir un double but : d'une part appuyer les activités de coopération aux niveaux bilatéral, régional et interrégional<sup>7/</sup> et de l'autre renforcer la position de négociation des pays en développement à l'égard des pays évolués en ce qui concerne l'acquisition de technologie et d'autres ressources destinées à la production industrielle ainsi que celle de débouchés pour leurs exportations de produits fabriqués. Les paragraphes suivants illustrent à l'intention du groupe d'experts quelques-uns de ces instruments.

49. Nombre de projets de coopération possibles au niveau de l'entreprise sont affectés aux pays industrialisés parce que les sociétés transnationales et d'autres telles que les fournisseurs de machines et de matériel de ces pays offrent souvent d'effectuer gratuitement les études de faisabilité. On pourrait utilement remplacer ce système en créant un Etablissement de développement des projets qui aiderait les pays en développement à formuler et à préparer convenablement les projets industriels, y compris les études de pré-faisabilité et de faisabilité et l'étude financière. D'ailleurs ONUDI III, dans ses Déclaration et Programme d'action de New Delhi a jugé indispensable la création de cet établissement. Les sommets de pays non-alignés dont le plus récent s'est tenu à New Delhi en mars 1983, l'ont eux aussi envisagée et approuvée<sup>8/</sup>.

---

<sup>6/</sup> Voir le Rapport de la Conférence du Pacte ANASE/Groupe andin et du voyage d'études sur la coopération industrielle régionale, Lima (Pérou), 11-23 octobre 1982, organisé par l'ONUDI et financé par le PNUD, Document ONUDI/IS.R.9.

<sup>7/</sup> Voir le document d'information : Les activités de l'ONUDI pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération économique et technique entre pays en développement.

<sup>8/</sup> Voir le projet de Déclaration économique de la Septième conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés, New Delhi, mars 1983. Document NAC/Conf.7/Doc.6/Rev.3, 11 mars 1983.

50. Un système d'information sur les projets industriels rendrait aussi de très grands services pour l'intensification de la coopération industrielle entre pays en développement. Ce système pourrait, au moyen de foyers nationaux, recueillir et diffuser des informations sur les projets industriels envisagés ou en cours d'élaboration dans divers pays, ce qui permettrait d'étudier très tôt les possibilités de coopération et d'améliorer ainsi considérablement les chances de créer des coentreprises ou d'établir une coopération au niveau opérationnel entre entreprises de pays en développement. La Banque d'informations industrielles et techniques de l'ONUDI (INTIB) pourrait peut-être faire entrer un tel service dans le cadre de ses activités, s'il est jugé essentiel.

51. Le financement est un facteur essentiel de l'industrialisation. A l'heure actuelle, l'ascension vertigineuse des charges de l'endettement extérieur, l'aggravation des déficits des balances de paiements, et la menace de mesures de restriction dues aux conditions posées par le FMI à l'octroi de ses prêts posent des problèmes qu'aucun pays en développement n'est en mesure d'aborder par ses propres moyens. En présence de ces sombres perspectives, la proposition de créer une banque internationale pour le développement du Sud faite dans le cadre du Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 pourrait constituer une réponse partielle des pays du tiers monde en quête du nouvel ordre économique international. L'ONUDI a proposé aux nations de s'unir pour créer une banque internationale du développement industriel. Cette proposition tient toujours. On pourrait facilement en adapter les structures à la création d'une banque de développement du Sud qui non seulement financerait les projets mais aussi fournirait des mécanismes viables de promotion des entreprises industrielles multinationales ainsi qu'une assistance technique à cette fin.

52. Il y aurait enfin encore un instrument essentiel à l'échelon mondial, à savoir un Secrétariat économique du tiers monde dont l'objectif, limité mais capital, serait d'assister les pays en développement dans leurs négociations économiques internationales et, chose plus importante encore, de les aider à promouvoir et à mettre en valeur leur énorme potentiel en coopérant entre eux dans tous les domaines, y compris celui du développement industriel.

D. Les principales questions

53. Les principales questions qui ressortent du présent chapitre et qui méritent d'être prises en considération sont les suivantes :

1. Les mécanismes existant actuellement aux niveaux national, régional et mondial répondent-ils à la portée et à l'ampleur de la coopération envisagée, et que faut-il faire pour les renforcer afin qu'ils deviennent plus efficaces et mieux adaptés ?
2. Les coentreprises constituant le véhicule le plus prolifique et le plus riche de promesses de coopération industrielle, tout au moins au niveau de l'entreprise, faut-il élaborer des "directives" à leur sujet dans les pays en développement afin de leur infuser les principes et la notion de coopération industrielle, et quels mécanismes faut-il encore créer pour accélérer leur réalisation ?
3. Les entreprises publiques créées dans plusieurs pays en développement peuvent-elles devenir des instruments efficaces de coopération industrielle entre eux ?
4. Etant donné que le manque de projets convenablement préparés a été un des principaux obstacles à la coopération industrielle, la création d'un Etablissement de développement des projets à l'intention des pays en développement accélérerait-elle le rythme de la coopération industrielle entre eux ?
5. Un secteur d'une importance décisive pour l'industrialisation, tel que la finance, serait-il avantage par la création à l'intention du tiers monde d'une institution universelle qui accélérerait les courants financiers, et que faut-il faire pour sa réalisation ?
6. L'absence d'un secrétariat économique mondial des pays en développement entrave-t-elle gravement la coopération économique entre ces pays en général et en particulier dans le domaine industriel et, dans l'affirmative, que faut-il faire pour remédier à cette situation ?



IV. SECTEURS OU LA CIPD PROMET D'ÊTRE FRUCTUEUSE -  
CONDITIONS PREMIÈRES REQUISES POUR LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

54. Dans le chapitre précédent, on a déjà exposé un certain nombre de mécanismes institutionnels susceptibles d'assurer la mise en oeuvre de la coopération industrielle entre pays en développement en tenant compte essentiellement de différentes considérations d'ordre géographique. Dans ce dernier chapitre, on poursuit la recherche des domaines dans lesquels cette coopération serait fructueuse - en vue de leur examen par la réunion du groupe d'experts - mais, cette fois-ci, pour se concentrer sur les critères exigés pour le fonctionnement des unités de production industrielle dans les domaines suivants : ressources humaines, technologie, énergie, financement, commercialisation et services consultatifs pour l'industrie. Dans un rapport de ce type, on est souvent amené, ce qui est peut-être inévitable, à décrire les activités auxquelles participe directement l'ONUDI pour encourager le processus de la coopération industrielle. Toutefois, ce chapitre ne prétend pas présenter d'exposé détaillé à cet égard, étant donné que tous les renseignements sont contenus dans un document de travail présenté à la réunion du groupe d'experts (document Activités de l'ONUDI, pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération économique et technique entre pays en développement).

A. Ressources humaines

55. La formation de la main-d'oeuvre et l'acquisition de connaissances suffisantes et appropriées constituent l'une des conditions des plus importantes requises pour le fonctionnement des unités de production industrielle. La Déclaration de Lima souligne la nécessité de mettre en valeur les ressources humaines nécessaires dans le domaine industriel, et invite les pays en développement à "mettre sur pied des programmes de formation pour répondre aux besoins de leur développement industriel ... facilitant la mise en place de structures d'accueil des technologies modernes"<sup>9/</sup>.

---

<sup>9/</sup> Voir le document intitulé "Mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel : Quelques questions à examiner", ID/WG.394/1, qui était l'un des documents de travail de base présenté à la Réunion d'experts de haut niveau sur la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel, préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, Yaoundé (République-Unie du Cameroun), 30 mai-3 juin 1983.

56. Les activités déjà menées dans ce domaine au titre de la CIPD pourraient prendre une ampleur considérable, en particulier quand on tient compte du fait que la formation industrielle dispensée dans un autre pays en développement devrait être plus appropriée, étant donné que les conditions de formation, les facteurs d'environnement et les problèmes à résoudre ont vraisemblablement une très grande similitude et que les coûts sont moins élevés. En réalité, faire en sorte que la formation des chefs d'entreprise et celle des cadres ne soit pas éloignée ni coupée de la situation propre au pays en développement, constitue le domaine prioritaire du développement industriel.

1. Réseaux régionaux d'institution de formation et de centres d'excellence

57. L'une des perspectives d'avenir qui s'offre à la coopération industrielle entre pays en développement dans le domaine des ressources humaines est la création dans ces pays de réseaux régionaux d'institutions de formation et de centres d'excellence qui offrent un vaste choix de programmes appropriés de formation et de mise en valeur, adaptés au profil changeant des besoins industriels et techniques de ces pays. Ces réseaux permettraient aussi d'organiser d'une manière plus rationnelle des programmes de formation en cours d'emploi dans les établissements industriels des pays en développement, comme, par exemple, le réseau des institutions de formation professionnelle dans la région d'Amérique latine, CINTERFOR (Centro Interamericano de Formación Profesional). Les membres de CINTERFOR ont déjà atteint un niveau avancé d'autonomie technique qu'ils ont acquise collectivement, et ont entrepris en commun un certain nombre d'activités visant à mettre en valeur les ressources humaines.

58. En ce qui concerne les centres d'excellence, l'ONUDI s'efforce d'identifier les institutions/centres de formation existants, d'évaluer leurs capacités et leur potentiel, et de mettre sur pied des projets de coopération technique qui donnent à ces centres les moyens de satisfaire les besoins nationaux et, le cas échéant, ceux d'autres pays en développement. Une fois qu'elles sont identifiées et que leur bilan est dressé, les institutions sélectionnées se voient accorder une aide destinée à renforcer leurs capacités de formation; à développer un réseau de coopération plus étroite entre les centres de formation industrielle et à échanger des renseignements sur les programmes mis au point afin de répondre aux besoins des pays en développement à court terme, moyen terme et long terme. Une étude déjà effectuée dans la région de la CESAP porte jusqu'à présent sur 11 pays et fait le point de 65 institutions.

## 2. Formation de la main-d'oeuvre industrielle

59. On peut se reporter à ce sujet, s'agissant de la coopération industrielle entre pays en développement, aux questions soulevées et aux recommandations formulées dans les réunions suivantes : Réunion de haut niveau de fonctionnaires responsables de la formation de la main-d'oeuvre industrielle dans les pays en développement, organisée par le Groupe des 77 à Bucarest (Roumanie) du 31 mai au 4 juin 1982; Réunion d'experts de haut niveau sur la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel, préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, organisée par l'ONUDI à Yaoundé (République-Unie du Cameroun) du 30 mai au 3 juin 1983; Première consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, organisée par l'ONUDI à Stuttgart, (République fédérale d'Allemagne), du 22 au 26 novembre 1982.

60. L'objectif ultime doit être l'autonomie des pays en développement dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation. Cet objectif sera atteint en donnant aux individus et aux institutions de formation de ces pays la capacité de faire des choses par eux-mêmes et en les aidant à mettre au point des programmes de partage des connaissances dans le domaine industriel.

## 3. Technologie

61. La voie suivie par le Sud pour sortir de sa dépendance technologique à l'égard du Nord doit passer par l'acquisition de compétences techniques dans la production industrielle. En fait, sans un effort concerté des pays en développement, en particulier par la coopération industrielle, les pays du tiers monde deviendront les spectateurs impuissants des techniques nouvelles et des innovations ainsi que l'a noté le Forum international sur les innovations technologiques et le développement, préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI<sup>10/</sup>.

---

<sup>10/</sup> Voir le Rapport du Forum international sur les innovations technologiques et le développement, Tbilissi, (URSS), 12-16 avril 1983, document ID/WG.389/6.

## 1. Dernières innovations technologiques

62. Le Forum ci-dessus mentionné a examiné, entre autres, les dernières innovations technologiques dans les domaines du génie génétique, de la biotechnologie et de la micro-électronique. Il apparaît nécessaire de créer dans le cadre de la coopération industrielle entre pays en développement des centres internationaux d'excellence chargés de la recherche et de la formation dans ces domaines. Ces centres pourraient, par ailleurs, assurer de façon systématique la liaison avec des centres nationaux, qu'ils contribueraient notamment à mettre en place, et promouvoir les centres et réseaux régionaux dans leurs domaines de spécialisation respectifs. L'ONUUDI a déjà fait un grand pas en encourageant la création d'un centre international du génie génétique et de biotechnologie pour les pays en développement<sup>11/</sup>.

## 2. Coopération entre organismes de R-D (recherche et développement)

63. Des organismes de R-D fonctionnent depuis plus de vingt ans dans un certain nombre de pays en développement d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, tels que le Brésil, le Mexique, l'Argentine, l'Algérie, l'Égypte, l'Indonésie, l'Inde et les Philippines, pour en nommer quelques-uns. Un important réservoir de compétences et d'expérience s'est ainsi constitué au fil des années en matière de création de techniques appropriées aux besoins divers des pays en développement et d'adaptation des techniques acquises auprès des pays industrialisés. Il existe également des institutions de R-D au niveau sous-régional, en Asie et en Amérique latine. Il serait très fructueux d'établir des réseaux de R-D à l'échelon régional pour mener à bien des projets conjoints de recherche et développement répondant aux besoins spécifiques d'un ou de plusieurs pays de la région. Leur interaction serait, d'autre part, nécessaire pour échanger les informations et l'expérience, rassembler les ressources et partager les connaissances. A cet égard, des réseaux régionaux de transfert des techniques et d'établissement des contrats, tels que le Centre régional de transfert des techniques (CRTT) pour les régions de l'Asie et du Pacifique et le Centre régional africain de la technique pourrait également avoir leur utilité.

---

<sup>11/</sup> Voir le Rapport de la Réunion de haut niveau sur l'établissement d'un Centre international pour le génie génétique et de biotechnologie, document ID/WG.382/7, Belgrade (Yougoslavie), 13-17 décembre 1982.

### 3. Système d'échanges de renseignements techniques (TIES)

64. L'ONUDI gère un Système d'échanges de renseignements techniques entre services d'enregistrement de transfert des techniques dans un certain nombre de pays en développement. Le TIES fournit aux institutions membres des renseignements détaillés sur des contrats relatifs à des techniques particulières. Un manuel de codage pour l'échange d'informations sur les accords relatifs à la fourniture de services est également appliqué et une méthode d'évaluation des paiements afférents à la technologie ainsi que des principes directeurs concernant des accords de licences relatifs au logiciel sont actuellement mis au point<sup>12/</sup>.

65. Les services d'enregistrement de transfert des techniques se caractérisent par les mêmes fonctions de réglementation, de coordination, de promotion et de contrôle. C'est la nature de la politique nationale en matière de transfert des techniques qui détermine laquelle de ces fonctions est dominante. Grâce à la création du Système d'échanges de renseignements techniques (TIES) par l'ONUDI, une coopération étroite s'est établie entre les services d'enregistrement de transfert des techniques des pays en développement, qui échangent les renseignements économiques et techniques contenus dans des contrats homologués et enregistrés. Cet échange d'informations est confidentiel, réciproque, équitable et mutuellement avantageux. En pratique, seuls les services qui fournissent des données au TIES recevront des données en retour. En d'autres termes, lorsque la loi contraint un service d'enregistrement à ne fournir que certaines données, il ne recevra du TIES que des données du même type. De l'avis général, c'est une façon de maintenir la réciprocité et de préserver l'esprit de coopération.

66. Il ne fait aucun doute que le renforcement et l'élargissement du TIES augmenterait les compétences techniques des entreprises industrielles nationales en négociant l'acquisition des techniques et renforcerait les possibilités de négociation collective des pays en développement sur le marché de la technologie.

---

<sup>12/</sup> Voir la Note d'information sur le Système d'échanges de renseignements techniques (TIES), document UNIDO/IS.185/Rev.1, 1er juillet 1982.

### C. Energie

67. Les pays en développement coopèrent dans plusieurs secteurs de l'énergie. Ainsi, le plus grand barrage du monde, celui d'Itaipu, entre le Brésil et le Paraguay a déjà été mis en service. D'autres projets hydroélectriques communs sont en voie de réalisation entre le Sénégal, le Mali et Maurice ainsi que le Burundi et ses pays voisins. Dans le domaine des hydrocarbures, le Mexique et le Venezuela offrent leur coopération aux pays des Caraïbes et d'Amérique centrale. Au niveau régional, l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), le Comité de travail africain pour l'énergie solaire, le Arab Petroleum Institute, l'Energy Programming for the Central American Isthmus et les pays de l'ANASE sont en train d'oeuvrer utilement pour mettre au point des plans de partage des hydrocarbures en cas de crise, ainsi que des stocks de sécurité pour les pays de l'ANASE. Un programme régional de mise en valeur de l'énergie (REDP) est également en voie d'élaboration dans la région de la CESAP, dans le cadre d'un projet PNUD/CESAP.

68. Toutefois, ce sont les incidences des problèmes énergétiques sur l'industrie qui sont préoccupantes. Etant donné que les unités de production industrielle ne peuvent pas fonctionner sans énergie et compte tenu des différentes contraintes ressenties par les pays en développement dans ce domaine et de leurs conséquences directes et déterminantes sur le rythme et l'orientation de l'industrialisation, l'énergie promet d'être un secteur important de la coopération industrielle entre ces pays. Celle-ci peut se traduire par des projets communs tels que des projets hydroélectriques nécessaires à l'industrialisation, des efforts communs de recherche et développement consacrés à de nouvelles sources d'énergie telles que l'énergie solaire, la biomasse et autres, ainsi qu'à de nouvelles techniques permettant d'améliorer l'extraction, la conversion et les applications industrielles de sources d'énergie telles que le charbon.

#### 1. Réseau régional de petites centrales hydroélectriques

69. Au cours des trois dernières années, l'ONUDI et la CESAP ont collaboré étroitement avec le PNUD et les gouvernements et organismes des pays d'Asie pour encourager la création de petites et de minicentrales hydroélectriques dans la région. Trois ateliers ont été organisés à cet effet, le premier au Népal en septembre 1979, le second en Chine et aux Philippines en 1980, et le troisième en Malaisie en 1983; un groupe d'experts s'est également réuni en 1982 en Chine. Ces efforts ont abouti à la création, à Hangzhou (Chine), d'un Centre régional de recherche, développement et formation dans le domaine des petites et minicentrales

hydroélectriques, il constituera le noyau d'un réseau d'organismes ou établissements nationaux chargés de l'élaboration de mini-installations hydroélectriques qui seront nommés par les différents pays membres de la région. Le Centre, qui servira de catalyseur, devra atteindre les objectifs suivants en matière de minicentrales hydroélectriques :

- a) Entreprendre des recherches scientifiques et techniques;
- b) Echanger des renseignements techniques;
- c) Se charger de la formation technique du personnel des pays en développement; et
- d) Fournir des services de conseils et d'assistance techniques aux pays en développement.

Plus de 10 pays en développement d'Asie devraient participer aux activités de ce réseau par l'intermédiaire des organismes qu'ils auront désignés.

## 2. Carburants biologiques et synthétiques

70. Les projets de coopération technique en matière de carburants biologiques et synthétiques mis en oeuvre sous les auspices de l'ONUDI au Brésil, en Chine, en Inde et aux Philippines se consacrent à d'importantes activités de recherche et développement qui présentent un intérêt pour d'autres pays en développement. Ces quatre pays se sont entendus pour partager les résultats obtenus dans le cadre du projet de l'ONUDI avec d'autres pays en développement, sur la base de la coopération industrielle qui lie ces pays entre eux.

## 3. Gestion de l'énergie industrielle

71. A la suite d'un programme de quatre semaines sur la gestion de l'énergie industrielle, qui s'est tenu aux Philippines à l'intention des pays d'Asie, le Gouvernement philippin, avec l'appui de l'ONUDI, fournit des services de formation (notamment instructeurs, matériels pédagogiques et équipement) dans le cadre d'un programme interrégional destiné aux pays les moins avancés. Ce programme porte sur les disciplines suivantes : planification et mise en valeur de l'énergie, techniques de projection de l'offre et de la demande, processus d'analyse de l'énergie, contrôle de l'énergie, conservation de l'énergie, renseignements sur l'énergie et méthodes de gestion de l'énergie.

D. Financement de l'industrialisation

72. Un certain nombre de plans d'intégration et de coopération régionale ont constitué leurs propres institutions de financement du développement, telles que la Banque centraméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Andean Financial Corporation, la Banque ouest-africaine de développement, le Fonds africain de développement industriel et la ASEAN Finance Corporation. Le rôle de ces organismes est d'obtenir des fonds sur les marchés financiers internationaux et auprès des programmes d'aide des pays développés, de les mobiliser et de les affecter au financement des priorités régionales définies dans leurs programmes respectifs. De l'avis général, rien ne semble s'opposer à la création de programmes de coopération visant à établir un réseau de relations entre ces organismes et d'autres banques de développement régional et national des pays en développement, en vue d'accroître entre les pays du Sud les flux de capitaux destinés à financer le développement industriel. On a déjà souligné au chapitre III du présent rapport l'importance vitale d'une Banque du Sud. Les liens et l'interaction de cette Banque avec des réseaux de banques de développement régional et national devraient encourager les activités menées dans le cadre de la coopération industrielle.

E. Commercialisation

73. En règle générale, l'augmentation des échanges de produits manufacturés entre pays en développement est freinée par d'importants facteurs, tels que l'irrégularité et l'inexactitude des informations, l'insuffisance des communications et l'absence de circuits de commercialisation à disposition des entreprises industrielles des pays en développement. Des organisations générales de commerce pour les pays en développement qui ont réussi à mettre des entreprises industrielles nationales en contact avec des vendeurs et des acheteurs étrangers, auraient un long chemin à parcourir avant de surmonter de tels obstacles. Il faudrait concevoir un système qui consiste à créer des organisations générales de commerce (privées ou publiques) dans chaque pays en développement et un réseau régional et interrégional disposant d'un système commun de collecte de l'information.

F. Services consultatifs industriels

74. Pour transformer la technologie en techniques "appliquées" dans une entreprise industrielle, les services de consultation et d'ingénierie jouent un rôle crucial dans les pays en développement. Etant donné qu'il est nécessaire d'accélérer au



niveau national le développement des compétences en matière de consultation requises pour l'industrialisation à de moindres frais et dans les plus brefs délais, et qu'il existe en même temps un réseau varié d'entreprises consultatives déjà en place dans les pays en développement, la situation est idéale pour la coopération. Celle-ci prendrait diverses formes : partage des expériences, échange de personnel, collaboration à des projets, opérations conjointes d'entreprises consultatives et échange régulier de renseignements sur la profession. Ce programme de coopération permettrait aux organismes consultatifs de développer plus rapidement leurs propres compétences et, ainsi, de faire accepter largement leurs services dans les pays en développement.

#### 1. Réseau régional en Asie

75. A la suite de deux réunions d'experts organisées par l'ONUDI dans la région de la CESAP, un réseau régional de services consultatifs industriels en Asie est en train de se constituer. Ce réseau se fera l'instrument de la coopération régionale en assurant la liaison entre des centres nationaux où seront regroupées les ressources ainsi que les compétences en matière de consultation, ce qui permettra de concevoir et mettre en oeuvre des projets industriels de plus grande envergure et plus complexes dans les pays en développement de la région. Ses principales activités seront les suivantes :

- a) Formation de consultants;
- b) Mise au point de méthodes de consultation;
- c) Organisation des services consultatifs;
- d) Recherche sur des questions spécifiques, et
- e) Promotion et mobilisation de la coopération dans le domaine de la consultation entre pays, institutions et organisations.

#### 2. Service consultatif en matière de technologie dans les Caraïbes (CTCS)

76. La création d'un service consultatif en matière de technologie dans les Caraïbes (CTCS) a été le résultat d'un effort de coopération entre les pays de la région, avec le soutien de la Banque de développement des Caraïbes. Ce service est conçu comme un réseau qui regroupe les connaissances, expériences et compétences déjà accumulées dans différentes institutions nationales pour les mettre au service du secteur industriel des Caraïbes et, le cas échéant, pour les adapter et les transférer aux entreprises industrielles.

G. Principaux thèmes

77. Les principaux thèmes qui se dégagent du présent chapitre et qu'il convient d'étudier sont les suivants :

1. Reconnaissant qu'il est nécessaire de former la main-d'oeuvre pour exploiter les entreprises industrielles, dans quelle mesure est-il possible d'utiliser et d'améliorer effectivement les services existants de formation et de mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement en regroupant les ressources et en assurant la liaison entre ces services ? Par quelles différentes méthodes cette coopération est-elle réalisable ?
2. Etant donné la diversité et l'ampleur des besoins de formation, ne serait-il pas préférable d'instituer des établissements de formation spécialisés dans différents pays en développement qui coopéreraient à l'intérieur d'un réseau, ce qui permettrait ainsi de réduire les coûts et d'accroître l'étendue et le niveau des activités de formation ?
3. Compte tenu du vaste marché de programmes de formation de la main-d'oeuvre industrielle qui existe dans les pays développés, les pays en développement ne pourraient-ils pas coordonner et regrouper leurs besoins pour négocier de meilleures conditions de formation ? De quelle manière pourraient-ils s'organiser ?
4. Etant donné l'expérience acquise par les pays en développement en matière de processus d'industrialisation, faut-il la peine de coopérer pour entreprendre des études qui assurent la formation de cadres et de chefs d'entreprise, appropriées à la situation de ces pays, et d'échanger les renseignements obtenus en vue de mettre au point "Un matériel de formation approprié" et des "Systèmes de formation" ?
5. Est-ce que l'apparition de techniques nouvelles telles que le génie génétique, la biotechnologie et la micro-électronique ouvre la voie à de nouveaux problèmes et défis pour les pays en développement ? Dans l'affirmative, quel type de mécanismes et de programmes, ces pays pourraient-ils concevoir dans le cadre de la coopération industrielle pour y faire face ?

6. Faudrait-il étendre la portée des services fournis par le Système d'échange de renseignements techniques (TIES) ? Dans l'affirmative, quels éléments d'information devrait-il contenir pour aider à faire face aux problèmes d'acquisition et d'adaptation des techniques ?
7. Compte tenu de la place grandissante qu'occupe l'énergie dans les choix industriels et technologiques, quels types de programmes de coopération en matière d'énergie liés à l'industrie pourraient être utiles, en particulier dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ?
8. Quelles formes d'organisation serait-il possible d'innover et de mettre en pratique par l'intermédiaire de la coopération industrielle entre pays en développement pour faire face aux problèmes que posent l'insuffisance de l'information et de la communication ainsi que l'absence de circuits de commercialisation des entreprises industrielles de ces pays, en particulier les entreprises engagées dans le commerce des produits manufacturés ?
9. Les réseaux régionaux de services consultatifs des pays en développement ont-ils un rôle à jouer non seulement pour assurer la coopération entre les entreprises consultatives, mais aussi dans un contexte plus large, à savoir au niveau de la coopération entre entreprises industrielles et, de ce fait, concourir à l'accroissement de la production industrielle dans ces pays ?

ANNEXE

Projet d'ordre du jour pour la  
quatrième Conférence générale de l'ONUDI

1. Ouverture de la Conférence
2. Organisation de la Conférence :
  - a) Election du Président;
  - b) Adoption de l'ordre du jour;
  - c) Adoption du règlement intérieur;
  - d) Election des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Constitution des commissions et comités;
  - f) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
3. Débat général
4. Déclarations et Plans d'action de Lima et New Delhi : rétrospective et perspective :
  - a) Examen des progrès et des difficultés;
  - b) Perspectives de réalisation de l'objectif de Lima.
5. Coopération internationale, mesures nationales pertinentes, y compris les politiques industrielles, et contribution de l'ONUDI dans des domaines critiques du développement industriel, 1985-2000 :
  - a) Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation;
  - b) Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement;
  - c) Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation;
  - d) Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériels;
  - e) Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale;
  - f) Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement;
  - g) Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement;
  - h) Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du Nouveau Programme substantiel d'action;
  - i) Renforcement de la coopération économique entre pays en développement.
6. La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés
7. Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel
8. Conclusions et recommandations
9. Adoption du rapport de la Conférence
10. Clôture de la Conférence

